RÉPUBLIQUE FRANÇAISE- DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE LES DEUX ALPES

REGLEMENT INTERIEUR

RESTAURATION SCOLAIRE

Ecole maternelle et école élémentaire des Deux Alpes

ANNEE SCOLAIRE 2017- 2018

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à M. le Maire
Mairie Les Deux Alpes 48 Avenue de la Muzelle - BP 12 38860 Les 2 Alpes - **Tél. : 04 76 79 24 24** - Mail : accueil@mairie2alpes.fr - www.mairie2alpes.fr
Mairie annexe de Mont de Lans - Le Village 38860 Mont de Lans - Les Deux Alpes - **Tél. : 04 76 79 04 24**
Mairie annexe de Venosc - 5 Rue du Câble 38520 Venosc - **Tél. : 04 76 79 06 75**

Introduction

Le service de restauration scolaire 2 ALPES est un service de la MAIRIE DEUX ALPES géré par l'ALSH du Bonhomme de neige de la maire DEUX ALPES.
Il accueille les enfants scolarisés sur le plateau des 2 Alpes lors de la pause méridienne pendant l'école les lundis ,mardis jeudis et vendredis .

Ouverture du service : du 01/09/2017 au 07/07/2018

Inscription des enfants scolarisés :

Contact : **ALSH 2 Alpes** – Service restauration scolaire
19 rue des Sagnes
38860 Les Deux Alpes

Tel : 04 76 79 85 40 ou 06 83 15 43 23
Mail : alsh@mairie2alpes.fr

Dossier :
- Dossier administratif
- N° allocataire CAF de l'Isere

Ou
- Avis d'impostion sur le revenus 2015
- Certificat médical en cas de contre indication alimentaire
- La famille doit fournir PAI s'il y en a un

La réservation des repas

Un planning de réservation est transmis aux familles le 15 du mois pour le mois suivant par le biais des écoles.
L'inscription de l'enfant peut être effectué via le compte « Famille » du portail famille de la collectivée.

Des modifications peuvent être prises en compte jusqu'au vendredi avant 12h pour la semaine suivante à condition d'être exceptionnelles.

Aucune mofication de planning ne sera acceptée en court de semaine.

Toute absence à la cantine doit être signalée à l'ALSH du Bonhomme de neige avant 10H le jour même.

Les déductions sur la facturation ne seront prises en compte que si l'absence est justifiée (attestation ou certificat médical, en cas de sortie scolaire ou fermeture scolaire) aucune déduction ne sera accordée pour convenance personnelle .

Organisation :

Les enfants sont pris en charge par les personnels de garderie pour les maternels et de l'ALSH pour les élémentaires à la sortie de l'école le midi .
Le repas est pris sur place à « l'école des 2 Alpes » , il est encadré par les personnels de garderie et de l'ALSH .
A la fin ou avant le repas les enfants bénéficient d'une récréation avant de prendre le repas ou d'être raccompagnés en classe par les agents d'encadrement .

Les repas :

Les repas sont préparés sur place par l'équipe de la cuisine centrale de la garderie du Bonhomme de Neige conformément aux bonnes pratiques d'hygiènes alimentaires sous contrôle de la Direction Départementale de Protection des Populations.
Le Laboratoire ALPRECO est mandaté pour les autocontrôles systématiques.

Les menus sont élaborés en équipe et validés par une diététicienne. Ils sont affichés dans les écoles, à l'ALSH. ils prennent en compte les besoins alimentaires des enfants des différentes tranches d'âge et s'adaptent à l'activité physique des enfants notamment lors des stages sportifs scolaires (piscine, ski.)

L'encadrement du temps de restauration scolaire est mené conformément aux taux d'encadrement règlementaire « DDCS » régissant les temps périscolaires et au projet de service « de la restauration scolaire ». Ce projet est transmis aux familles avec une invitation pour les parents à partager « un repas de cantine » avec leur enfant.

L'enfant malade sur le temps de restauration scolaire : le responsable d'encadrement appelle les parents qui doivent venir récupérer leur enfant dans les meilleurs délais afin d'éviter le retour à l'école d'un enfant malade.

La prise de médicament est possible sur le temps de cantine sous réserve d'une prescription médicale et d'avoir anticipé la dépose du médicament sur place auprès de la responsable de la structure ALSH.

Les régimes spéciaux pour raison médical seront respectés sur présentation d'un certificat médical mais aucun repas de substitution ne sera produit par la collectivité.

Les convenances personnelles des familles pourront être prises en considération mais aucun repas de substitution ne sera mis en place.

Les allergies alimentaires doivent être signalées par les parents et faire l'objet **d'un certificat médical.**

Aucun repas ne peut être amené de l'extérieur.

En cas d'accident sur le temps de pause méridienne

En cas de blessure bénigne, les soins seront apportés sur place par le personnel d'encadrement conformément aux protocoles de soins. L'évènement sera transmis aux familles et aux enseignants. En cas d'accident sévère ou de maladie aigüe les services d'urgence sont contactés en même temps que les familles conformément au protocole. (Les enfants scolarisés doivent être couverts par une assurance en responsabilité civile et corporelle demandée lors de l'inscription à l'école).

Discipline et sanctions

Le temps de restauration scolaire est un accueil collectif régi par un certain nombre de règles de vie, devoirs et obligations.

Un enfant dont le comportement perturbe l'organisation et le bon fonctionnement du service sur place ou pendant le transport, pourra faire l'objet d'un avertissement voire d'une exclusion en cas de récidive. Les parents seront avisés par téléphone et par écrit de l'objet de la sanction et pourront être reçus par la responsable de l'encadrement.

La tarification

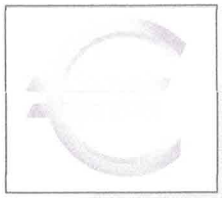

Année scolaire 2017-2018	Prix d'un repas
Ressources mensuelles<1525€	3.50€
1525€<ressources mensuelles<2134€	3.90€
Ressources mensuelles>2134€	4.60€

La participation des familles est calculée sur la base de leur tranche de ressources en rapport à l'avis d'imposition 2015.

La facture est transmise entre le premier et le 10 du mois suivant la prise en charge et le règlement est à effectuer auprès **du régisseur de l'ALSH,** à l'ordre du trésor public.

Il est possible de régler les factures de la restauration scolaire via le compte « FAMILLE » du portail famille de la collectivité (paiement sécurisé).

L'équipe d'accueil de restauration scolaire 2 Alpes mettra tout en œuvre pour offrir un accueil de qualité à votre enfant et reste à votre disposition tout au long de l'année.